

LES AGENCES D'URBANISME

AGENCES AGILES

OBSERVER, COMPRENDRE, S'ADAPTER



A landscape photograph featuring a yellow construction crane in the middle ground, positioned behind a row of residential houses. To the right, a modern white building with vertical slats is visible. The foreground is dominated by tall, green grasses. The sky is blue with large, white, fluffy clouds.

Les agences d'urbanisme au service

**Les agences
d'urbanisme sont des
outils d'ingénierie souples et
agiles, fondés sur le partenariat.**

**Depuis 50 ans, leur gouvernance et
leurs missions se sont réinventées
pour anticiper les différentes étapes
de la décentralisation et des
politiques d'aménagement du
territoire et mettre en œuvre
les projets territoriaux.**



des territoires

LE FONCTIONNEMENT DES AGENCES D'URBANISME

Art L 132-6 du Code de l'urbanisme,
modifié par la loi Alur de mars 2014 – art 140,
puis par la loi Climat et résilience n°2021-1104 du 22 août 2021 - art. 205

Les communes, les établissements publics de coopération intercommunale et les collectivités territoriales peuvent créer avec l'Etat et les établissements publics ou d'autres organismes qui contribuent à l'aménagement et au développement de leur territoire des organismes de réflexion, et d'études et d'accompagnement des politiques publiques, appelés agences d'urbanisme. Ces agences d'ingénierie partenariale ont notamment pour missions :

- 1° De suivre les évolutions urbaines et de développer l'observation territoriale ;
- 2° De participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement et à l'élaboration des documents d'urbanisme et de planification qui leur sont liés, notamment les schémas de cohérence territoriale et les plans locaux d'urbanisme intercommunaux ;
- 3° De préparer les projets d'agglomération métropolitains et territoriaux, dans un souci d'approche intégrée et d'harmonisation des politiques publiques ;
- 4° De contribuer à diffuser l'innovation, les démarches et les outils du développement territorial durable et la qualité paysagère et urbaine ;
- 5° D'accompagner les coopérations transfrontalières et les coopérations décentralisées liées aux stratégies urbaines ;
- 6° De contribuer à la mise en place des observatoires de l'habitat et du foncier prévus au III de l'article L. 302-1 du code de la construction et de l'habitation ;
- 7° D'apporter ponctuellement une ingénierie, dans le cadre d'un contrat de projet partenarial d'aménagement ou d'une convention d'opération de revitalisation de territoire, dans les territoires qui sont situés à proximité de leur périmètre d'action.

Elles peuvent prendre la forme d'association ou de groupement d'intérêt public [...].



Un outil défini par le code de l'urbanisme

2014

Loi Accès au Logement et pour un Urbanisme Renouveau (Alur). Elle modifie le code de l'urbanisme en élargissant les missions des agences d'urbanisme.

2014-2015

Loi Maptam et loi Notre. Elargissement des intercommunalités et des régions et de leurs compétences.

2020

Protocole de coopération État-Fnau 2021-2027. signé avec le Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et le Ministère de la transition écologique.

2021

Loi Climat & Résilience.
Elle contribue à lutter contre le dérèglement climatique et au renforcement de la résilience face à ses effets. Elle vise à accélérer la transition écologique de la société et de l'économie françaises.

2000

Loi Solidarité et Renouveau Urbains (SRU).

1999

Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire (LOADT). Elle actualise et précise le statut et le champ d'action des agences d'urbanisme au regard de la montée en puissance des intercommunalités et des régions.

1967

Création des agences d'urbanisme, avec la Loi d'Orientation Foncière de 1967 (art 1.23-24), mise en œuvre par le Code de l'urbanisme.

1982

Lois de décentralisation. Les agences d'urbanisme accompagnent les évolutions territoriales.

1970

1980
Création de la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (Fnau) pour représenter les intérêts des agences et favoriser les échanges.

1980

1990

2000

2014
Protocole de coopération État-Fnau 2014-2020, signé avec le Ministère du Logement, de l'Égalité des Territoires et de la Ruralité.

2010

2020

Au service de l'intérêt général

Les agences d'urbanisme sont des associations loi 1901. Le conseil d'administration ou le bureau pilote la stratégie ; l'assemblée générale est l'organe décisionnel. **Elle se compose des représentants de tous les membres de l'association. Ils forment le cœur du partenariat.** Les membres sont :

- les collectivités locales et leurs groupements (communes et intercommunalités de tailles variées, départements, régions, syndicats mixtes), représentés par des élus ;
- l'État, représenté notamment par le préfet ou le sous-préfet, et la DREAL ou la DDT(M) ;
- des acteurs territoriaux du monde économique (chambres consulaires, port...), de l'énergie, de l'habitat, de l'environnement, de l'enseignement supérieur (universités...);
- et des membres associés intéressés par les enjeux territoriaux.

Une équipe pluridisciplinaire et inclusive

La pluridisciplinarité est un marqueur fort et très distinctif de l'offre et du fonctionnement des agences d'urbanisme. Peu d'organismes concentrent en leur sein un tel éventail de compétences. Les collaborateurs et collaboratrices aux métiers très divers croisent leurs expertises dans les domaines de l'urbanisme, de l'habitat, du foncier, de l'environnement, de l'économie territoriale et du commerce, de la cohésion sociale, ou encore de l'énergie et des mobilités... Une plus-value précieuse au service de l'efficacité des projets de territoire, de la pertinence des analyses et de l'optimisation des coûts qui permet aux agences d'urbanisme de mettre en œuvre leur programme partenarial, avec les acteurs de terrain.

Le programme partenarial

une feuille de route mutualisée entre les membres et les financeurs

Les agences d'urbanisme accompagnent les politiques publiques afin de contribuer à l'aménagement et au développement durable des territoires, dans un souci de cohérence des politiques publiques. Le contenu des missions est discuté et élaboré en commun, avec les membres de l'agence, formalisé dans une feuille de route d'actions mutualisées, nommé « programme partenarial » et adopté par les instances de l'agence.

Les agences d'urbanisme, par ce mode de fonctionnement, offrent un espace de travail de dialogue entre les acteurs au service du bien commun. Les travaux produits dans le cadre du programme partenarial sont accessibles à tous les membres et financeurs.

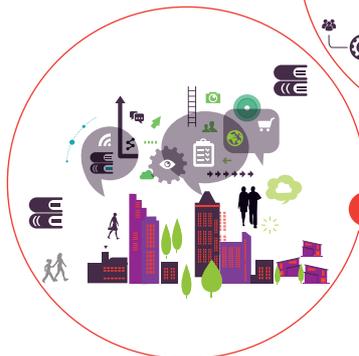
L'Assemblée générale et le conseil d'administration orientent les travaux



L'expertise de l'agence d'urbanisme est au service d'une feuille de route co-construite



La feuille de route et les projets façonnent des territoires plus durables et résilients



UN RÉSEAU NATIONAL ANIMÉ PAR LA FNAU

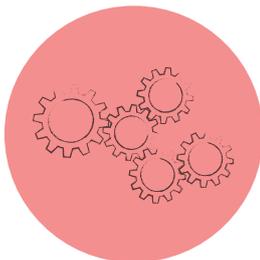
La Fnau

La Fédération nationale des agences d'urbanisme (Fnau) est une association qui anime et joue un rôle de moteur au sein du réseau des agences. La Fnau est à la fois un réseau d'élus et un réseau des 1 700 professionnels qui travaillent au sein des agences. Elle offre un cadre d'échanges, d'expérience, d'organisation de projets collectifs et d'événements. Enfin, la Fnau travaille en lien étroit avec les associations de collectivités, les ministères et les têtes de réseaux au niveau national et international pour promouvoir le modèle « agence d'urbanisme » et contribuer aux débats sur la ville et les territoires.

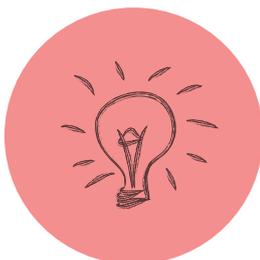
Elle est présidée par Sonia de la Provôté, Sénatrice du Calvados, accompagnée de deux présidents délégués, Catherine Barthelet et Jean-Philippe Dugoin-Clément.

Le Bureau de la Fnau rassemble des élus et reflète la diversité des agences. L'équipe technique de la Fnau travaille en lien avec les élus du bureau, les directeurs et directrices, les équipes des agences et les acteurs nationaux.

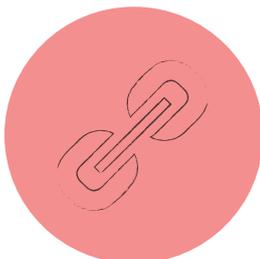
Animateur et moteur du réseau des agences d'urbanisme



Un think tank sur les enjeux actuels de l'urbain et des territoires



Contribue à la fabrique des politiques publiques, en interface avec les territoires



De nombreuses ressources

- Un site internet : www.fnau.org, avec près de **200 publications portées par la Fnau** accessibles en ligne et un centre de ressources de près de **4 800 publications des agences d'urbanisme**
- **Des relais sur les réseaux sociaux**
- **Un extranet** accessible aux 1 700 salariés des agences
- **Un événement national :** la rencontre des agences d'urbanisme, organisée chaque année et réunissant en moyenne 800 personnes durant 3 jours

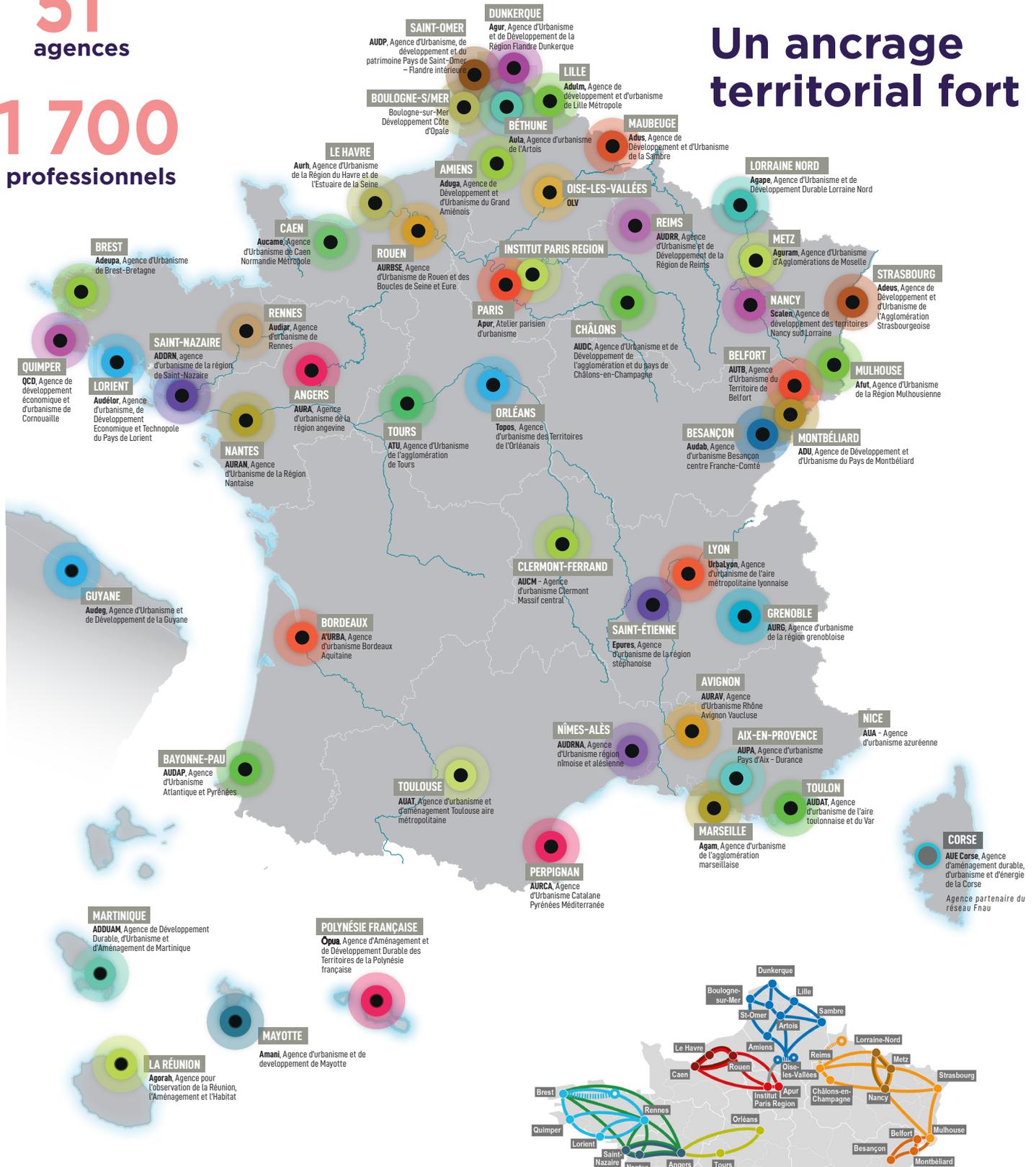
Une équipe

- **Brigitte Bariol-Mathais**, Déléguée générale - bariol-mathais@fnau.org
- **Karine Hurel**, Déléguée générale adjointe - hurel@fnau.org
- **Mildred Horn**, Assistante de direction et communication - horn@fnau.org
- **Florence Charlier**, Chargée de mission « Urbanisme, foncier, habitat » - Charlier@fnau.org
- **Léah Thésiger**, Chargée de mission « Environnement et énergie » - thesiger@fnau.org
- **Carla Doncescu**, Chargée de mission « Europe, International et transitions » - doncescu@fnau.org

51
agences

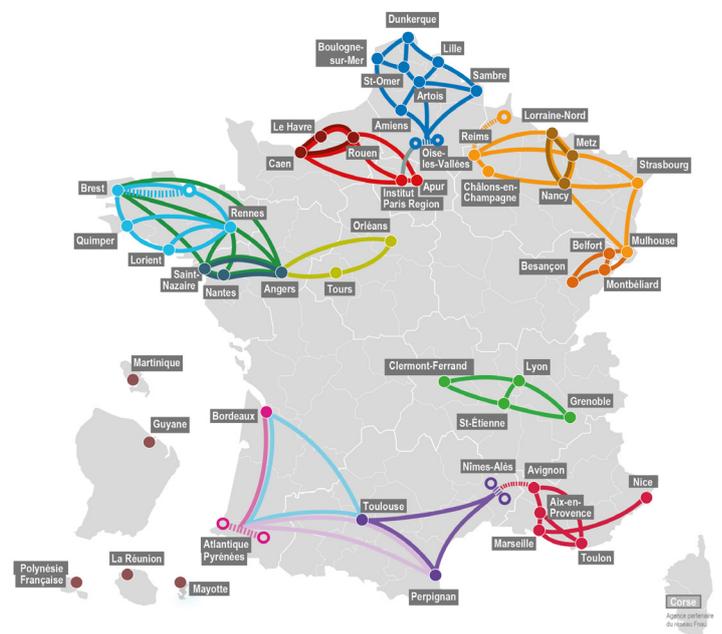
1 700
professionnels

Un ancrage territorial fort



Des réseaux régionaux

Les agences d'urbanisme sont organisées en réseaux régionaux et interrégionaux. Cette organisation leur permet d'être des interlocutrices privilégiées des acteurs de la Région.

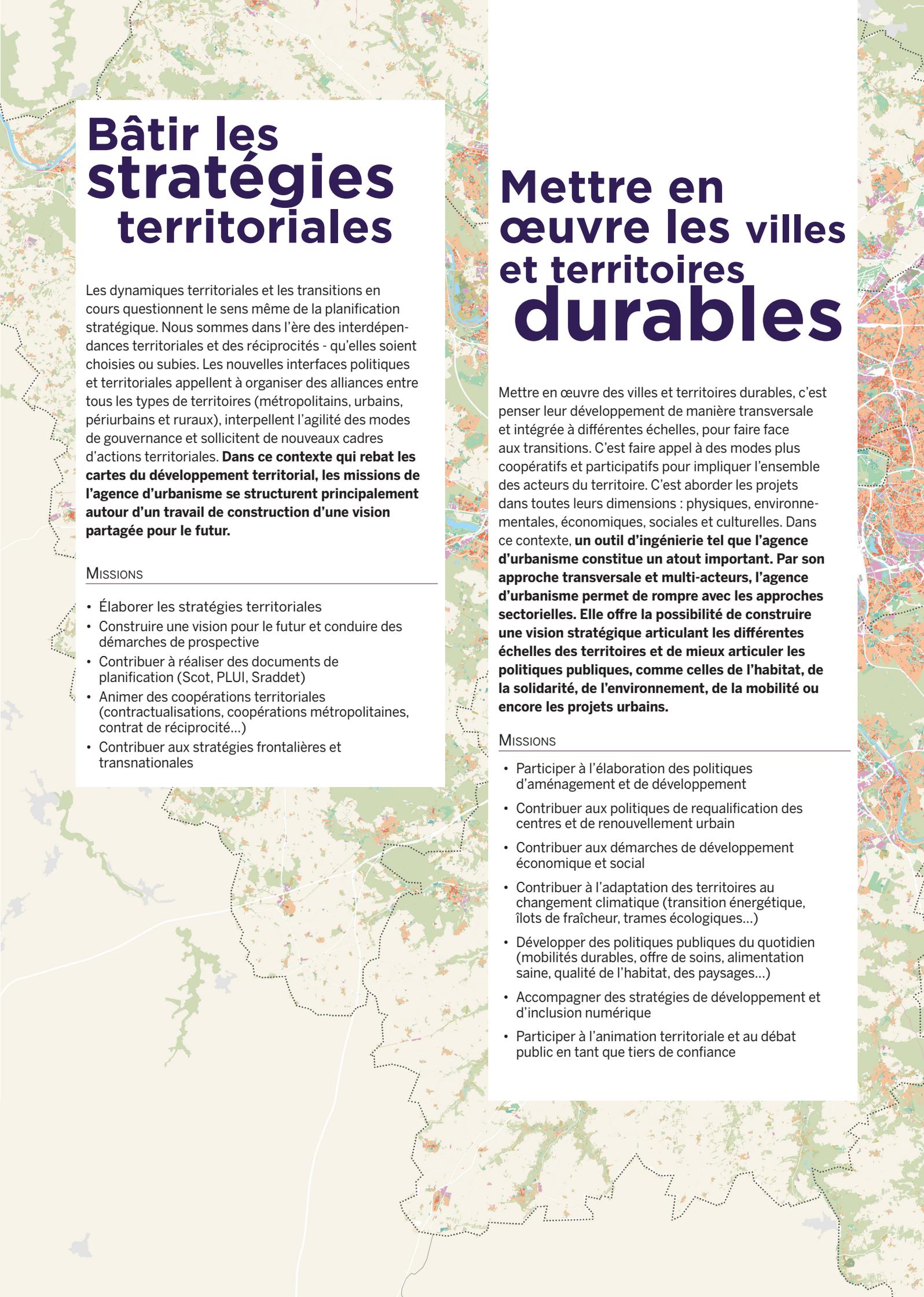




Les principales missions des agences



d'urbanisme



Bâtir les stratégies territoriales

Les dynamiques territoriales et les transitions en cours questionnent le sens même de la planification stratégique. Nous sommes dans l'ère des interdépendances territoriales et des réciprocités - qu'elles soient choisies ou subies. Les nouvelles interfaces politiques et territoriales appellent à organiser des alliances entre tous les types de territoires (métropolitains, urbains, périurbains et ruraux), interpellent l'agilité des modes de gouvernance et sollicitent de nouveaux cadres d'actions territoriales. **Dans ce contexte qui rebat les cartes du développement territorial, les missions de l'agence d'urbanisme se structurent principalement autour d'un travail de construction d'une vision partagée pour le futur.**

MISSIONS

- Élaborer les stratégies territoriales
- Construire une vision pour le futur et conduire des démarches de prospective
- Contribuer à réaliser des documents de planification (Scot, PLUI, Sraddet)
- Animer des coopérations territoriales (contractualisations, coopérations métropolitaines, contrat de réciprocité...)
- Contribuer aux stratégies frontalières et transnationales

Mettre en œuvre les villes et territoires durables

Mettre en œuvre des villes et territoires durables, c'est penser leur développement de manière transversale et intégrée à différentes échelles, pour faire face aux transitions. C'est faire appel à des modes plus coopératifs et participatifs pour impliquer l'ensemble des acteurs du territoire. C'est aborder les projets dans toutes leurs dimensions : physiques, environnementales, économiques, sociales et culturelles. Dans ce contexte, **un outil d'ingénierie tel que l'agence d'urbanisme constitue un atout important. Par son approche transversale et multi-acteurs, l'agence d'urbanisme permet de rompre avec les approches sectorielles. Elle offre la possibilité de construire une vision stratégique articulant les différentes échelles des territoires et de mieux articuler les politiques publiques, comme celles de l'habitat, de la solidarité, de l'environnement, de la mobilité ou encore les projets urbains.**

MISSIONS

- Participer à l'élaboration des politiques d'aménagement et de développement
- Contribuer aux politiques de requalification des centres et de renouvellement urbain
- Contribuer aux démarches de développement économique et social
- Contribuer à l'adaptation des territoires au changement climatique (transition énergétique, îlots de fraîcheur, trames écologiques...)
- Développer des politiques publiques du quotidien (mobilités durables, offre de soins, alimentation saine, qualité de l'habitat, des paysages...)
- Accompagner des stratégies de développement et d'inclusion numérique
- Participer à l'animation territoriale et au débat public en tant que tiers de confiance



Observer pour mieux comprendre

Pour élaborer leurs stratégies d'intervention et leurs mises en oeuvre, les collectivités ont le besoin crucial d'une connaissance territoriale fine, objective, réactive et au plus proche de leurs questionnements. Les agences d'urbanisme animent ainsi de nombreux observatoires. Chacun d'eux construit sa pertinence et sa légitimité sur un réseau de partenaires locaux garant de l'objectivité des débats et des analyses.

Les agences d'urbanisme travaillent également de plus en plus sur des approches sensibles.

MISSIONS

- Observation thématique (loyers, mobilités, habitat, social, stratégies économiques, logement des étudiants...)
- Animation des systèmes d'informations géographiques
- Enquêtes de terrain

Sensibiliser et animer le débat public

L'agence d'urbanisme, grâce à son positionnement partenarial et sa neutralité est un connecteur entre les acteurs. Forte de cela et de son ancrage, elle a un rôle d'animation territoriale pour lequel elle développe des activités et des méthodes participatives innovantes.

L'agence s'appuie à la fois sur son expertise et sur sa compétence d'animation.

MISSIONS

- Communication
- Animation et intermédiation des débats
- Projets participatifs
- Expérimentation (résidence, atelier, ...)



AGENCES
AGILES

 PRINCIPES
FONDATEURS

Les agences d'urbanisme

des outils d'ingénierie partenariale
au service des territoires

- Un outil créé pour répondre aux enjeux partagés de développement de leurs membres
- Un outil partenarial qui rassemble les acteurs du territoire
- Un outil technique pluridisciplinaire
- Un outil travaillant principalement dans le cadre d'un programme partenarial d'activités
- Un outil porté par une éthique de liberté et de responsabilité
- Un outil qui travaille en réseau



Fédération nationale
des agences d'urbanisme
22 rue Joubert, 75009 Paris
+33 (0)1 45 49 32 50
fnau@fnau.org - www.fnau.org
février 2025